

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2022 à 12H30

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Date de la convocation : mercredi 25 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2022 à 12h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Hélène BOUDON.

Membres ayant donné pouvoir :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Membres du Bureau absents excusés :

Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Jean-Éric GARRET, Éric CABROLIER, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS**CONVENTION ANIMATIONS PECHE AU LAC D'AUBUSSON D'AUVERGNE***Rapporteur : Frédéric CHONIER, Vice-Président***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.**Considérant** l'intérêt de développer des animations pêche sur le site du lac d'Aubusson d'Auvergne à destination du grand public.

Le Vice-Président présente le planning et les conditions de développement des activités pêche avec la Fédération Française de pêche et de protection des milieux aquatiques.

La convention précise les modalités financières et les modalités de reversement des recettes générées.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

21

AR Prefecture

063-200070712-20220531-DBC20220531_02-DE
Reçu le 14/06/2022
Publié le 14/06/2022

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le planning des animations ;
- **Valide** les termes de la convention ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

TOTAL VOTANTS : 21

Membres présents : 20

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon